

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/20250505 Domaine : 3.5.4

Date de convocation : 19 septembre 2025 Date de l'affichage : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 26 septembre 2025

Objet : 05 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif « Fonds vert actions PCAET » pour l'amélioration des installations thermiques du théâtre la Fabrik'

L'an deux mille vingt-cing, le vingt-cing septembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI (à partir de 20h15), Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents: Monsieur Alain SACCHETTI (jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Chantal BAGGIO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice: 33

- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15) - Votants : 31 (jusqu'à 20h15), 32 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

CONSIDERANT que l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration des installations thermiques du thé a consideration de l'amélioration de l'améliora commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement « Fonds vert – actions production de la commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement « Fonds vert – action s'entre la commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement « Fonds vert – action s'entre la commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement « Fonds vert – action s'entre la commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement « Fonds vert – action s'entre la commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement » Eragny-sur-Oise est éligible au financement « Fonds vert – action s'entre la commune d'Eragny-sur-Oise est éligible au financement » Eragny-sur-Oise est éligible es

CONSIDERANT que le montant estimatif des travaux s'élève à 476 000 euros HT,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention pour l'amélioration des installations thermiques du théâtre la Fabrik à hauteur de 119 000 euros.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise Conseiller régional d'Ile-de-France